

**73010 - Délégation des aides à
la pierre pour le logement social**

**PDH-Proposition d'attribution d'agrément
pour deux opérations financées en prêt
social de location-accession (PSLA), au
titre de la délégation des aides à la pierre
de l'Etat, à ROSHEIM et à HAGUENAU**

Rapport n° CP/2019/220

Service gestionnaire :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer deux agréments à AMELOGIS pour des prêts sociaux de location-accession (PSLA) concernant la construction de 2 logements individuels (3ème tranche), situés allée du Rittergass, à Rosheim, et la construction de 5 logements collectifs, « résidence le Bois Joli » situés route de Weitbruch, à Haguenau.

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a décidé du renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat pour la période 2018-2023 (CD/2018/009). A ce titre, elle a agréé les opérations déposées au titre du prêt social de location-accession (PSLA).

Le PSLA est un dispositif d'accession à la propriété mis en place par les pouvoirs publics en 2004. Il permet à des opérateurs (bailleurs sociaux, promoteurs, Sociétés d'Économies Mixtes...) de financer la construction ou la réhabilitation de logements sociaux et à des ménages bénéficiant de ressources modestes d'en devenir propriétaires.

Ce dispositif donne la possibilité de devenir propriétaire en 2 temps :

- une première phase, dite locative, durant laquelle le ménage occupe son logement en tant que locataire ;
- une deuxième phase, dite acquisitive, durant laquelle le ménage devient propriétaire de son logement.

Aussi, le Département est sollicité :

- par les opérateurs : en amont de la construction de l'opération pour obtenir l'agrément PSLA ;
- par les ménages : au moment de la phase acquisitive pour obtenir une aide financière. Cette aide concerne les opérations agréées avant le 1 janvier 2016 en application de la délibération du 26 mars 2012 abrogée par une délibération du 14 décembre 2015 (CD/2015/124).

Le présent rapport concerne la proposition d'attribution de nouveaux agréments PSLA à AMELOGIS.

- Construction de 2 logements individuels situés à Rosheim

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'agréer en PSLA, au bénéfice d'AMELOGIS, la construction de 2 logements individuels (3^{ème} tranche) situés, allée du Rittergass, à Rosheim. Une 1^{ère} tranche de 4 logements a été agréée par la Commission Permanente le 1^{er} octobre 2018 (CP/2018/317) et une deuxième tranche de 4 logements

a été agréée le 4 février 2019 (CP/2019/032). L'opération comporte au total 10 logements individuels.

-Construction de 5 logements collectifs situés à Haguenau

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'agréer en PSLA, au bénéfice d'AMELOGIS, la construction de 5 logements collectifs situés, route de Weitbruch, à Haguenau.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de conventions à conclure avec AMELOGIS.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'attribuer un agrément à AMELOGIS pour la construction de 2 logements individuels en location-accession, situés allée du Rittergass, à Rosheim ;

- décide d'attribuer un agrément à AMELOGIS pour la construction de 5 logements collectifs en location-accession, situés route de Weitbruch à Haguenau ;

- approuve les termes des projets de conventions annexés à la présente délibération, à conclure entre le Département et AMELOGIS pour l'agrément en vue de la construction, au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et AMELOGIS dans le cadre d'opérations de location-accession ;

- autorise son Président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 24/05/19

Le Président,



Frédéric BIERRY